



Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le 11 avril 2023, à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Rodrigue Boudreault, conseiller au poste 1
- Bernard Boudreault, conseiller au poste 2
- Martine Harvey, conseillère au poste 3
- Patrice Harvey, conseiller au poste 4
- Kathleen Normand, conseillère au poste 5
- Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h00.

2023-04-091 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après et de garder le varia ouvert à toute modification.

Ordre du jour Séance ordinaire du 11 avril 2023

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023
- 1.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire avec avis de convocation du 28 mars 2023
- 1.5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 28 mars 2023
- 1.6. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de mars 2023
- 1.7. Réaménagement des bureaux administratifs – Paiements des factures 2516 et 2517 à Constructions Véran
- 1.8. Projet Voisins solidaires – Achat d'une balançoire et installation à l'Ancre de l'Isle-aux-Coudres
- 1.9. Centre de prévention du suicide de Charlevoix – Renouvellement du soutien de la municipalité
- 1.10. Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul – Demande de contribution à la « Journée de la Fondation »

- 1.11. Défi têtes rasées Leucan / Don du tour 2023 – Nomination de Monsieur Patrice Harvey, à titre de représentant de la Municipalité, don à Leucan et autorisation pour escorte par le service incendie
- 1.12. Portraits professionnels des élus municipaux – Mandat à Rosemarie Gagnon Photographie
- 1.13. Semaine de l’action bénévole - Reconnaissance des bénévoles de la bibliothèque municipale et du comité des loisirs

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Service de premiers répondants – Autorisation des frais de formation du CIUSSS-CN et bonification de la résolution 2023-03-073
- 2.2. Service incendie – Achat d’un appareil de protection respiratoire isolant autonome (APRIA)
- 2.3. Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – Inscription du directeur incendie au congrès annuel 2023

3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT

- 3.1. Projet de réfection et de stabilisation des berges sur le chemin des Coudriers (secteur La Baleine) – Sélection des terrains permettant les accès au fleuve et entente avec les propriétaires concernés

4. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun.

5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 5.1. Demande de dérogations mineures portant le numéro 2022-04 – Propriété située au 368, chemin de la Baleine
- 5.2. Demande de dérogation mineure portant le numéro 2023-01 – Propriété située au 46, chemin Cartier

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Projet de co-crédation artistique et documentaire de L’Isle-aux-Coudres avec Madame Yolande Harvey – Entériner l’appui en biens et services et l’appui financier accordés au projet
- 6.2. Comité des loisirs – Mandat à Tremblay Bois avocats pour la constitution d’un organisme à but non lucratif à des fins de loisirs
- 6.3. Cardio danse – Paiement de la facture de Madame Marie-Laure Harvey

7. DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS

- Gestion des matières résiduelles (GMR) de la MRC de Charlevoix – Tableau de la répartition par municipalité pour l’année 2022 et tableau comparatif des tonnages par rapport à l’année 2021;
- Ministère de la Culture et des Communications du Québec (Direction des politiques et de l’évaluation patrimoniale) – Avis de catégorisation du Moulin à vent de L’Isle-aux-Coudres (L’Isle-aux-Coudres);
- Ministère de la Culture et des Communications du Québec (Direction des politiques et de l’évaluation patrimoniale) – Avis de catégorisation du Moulin à eau de L’Isle-aux-Coudres (L’Isle-aux-Coudres);
- Sentier de la rive Charlevoix – Étude de retombées socioéconomiques;
- Registre des autorisations délivrées en vertu du *Règlement concernant la mise en œuvre des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations* (régime transitoire) produit par Monsieur Alexandre Soullat, inspecteur en bâtiment et en environnement le 25 janvier 2023;
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – Réponse du ministère faisant suite aux résolutions 2022-09-244 et 2023-01-019 du conseil municipal

- demandant une révision des limites de vitesse sur l'ensemble du réseau routier de L'Isle-aux-Coudres sous gestion du ministère et remplacement des panneaux de signalisation;
- Gouvernement du Québec (Ministre des affaires municipales et ministre déléguée à la Santé et aux Aînés) – Aide financière maximale de 81 053 \$ pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du premier appel de projets du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);
 - Contribuables du chemin Tremblay – Demande de réfection du chemin Tremblay et de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout en date du 9 avril 2023.

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adoptée

2023-04-092 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023.

Adoptée

2023-04-093 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire avec avis de convocation du 28 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire avec avis de convocation du 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire avec avis de convocation du 28 mars 2023.

Adoptée

2023-04-094 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 28 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 28 mars 2023.

Adoptée

2023-04-095 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de mars 2023

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de mars 2023, totalisant la somme de 343 655,75 \$.

| COMPTES PAYÉS MARS 2023 | |
|---|----------------------|
| Masse salariale | 25 145.71 \$ |
| Christyan Dufour, salaire maire du mois de Mars 2023 | 1 122.68 \$ |
| Bernard Boudreault, salaire conseiller (Janvier, Février et Mars 2023) | 1 463.37 \$ |
| Noëlle-Ange Harvey, salaire conseillère (Janvier, Février et Mars 2023) | 1 611.37 \$ |
| Kathleen Normand, salaire conseillère (Janvier, Février et Mars 2023) | 1 923.09 \$ |
| Martine Harvey, salaire conseillère (Janvier, Février et Mars 2023) | 1 811.37 \$ |
| Patrice Harvey, salaire conseiller (Janvier, Février et Mars 2023) | 1 811.37 \$ |
| Rodrigue Boudreault, salaire conseiller (Janvier, Février et Mars 2023) | 1 811.37 \$ |
| Caisse Populaires Desjardins (RVER) | 3 026.81 \$ |
| Revenu Canada (remises Mars 2023) | 4 773.33 \$ |
| Revenu Québec (remises Mars 2023) | 12 720.57 \$ |
| 9363-3592 Québec Inc. (Autobus Marcel enr.) | 2 155.78 \$ |
| Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec | 339.18 \$ |
| Aurel Harvey & Fils | 44 073.75 \$ |
| Centre de services scolaire de Charlevoix-OPP-École St-Pierre | 150.00 \$ |
| Centre d'études collégiales en Charlevoix- Gala de la réussite 28ème édition | 100.00 \$ |
| CNESST | 64.82 \$ |
| Corporation des activités Culturelles de L'Isle-aux-Coudres (don festival JeunArtist) | 500.00 \$ |
| Daphney Boudreault- Don à la naissance d'Albert Pedneault | 250.00 \$ |
| Déneigement Gaétan Desgagnés | 40 321.73 \$ |
| Hydro Québec | 2 138.29 \$ |
| Péto Canada | 379.00 \$ |
| Pétroles Irving | 392.11 \$ |
| Purolator | 8.34 \$ |
| Sonic Énergies | 791.58 \$ |
| Tourisme Isle-aux-Coudres | 1 308.30 \$ |
| Visa Desjardins | 2 062.98 \$ |
| SOUS-TOTAL : | 152 256.90 \$ |
| COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC | |
| Bell Canada | 82.22 \$ |
| Hydro Québec | 4 594.92 \$ |
| Purolator | 29.65 \$ |
| SOUS-TOTAL : | 4 706.79 \$ |
| COMPTES À PAYER | |
| Alimentation W. Boudreault | 26.42 \$ |
| Audio Ciné Films Inc. | 280.00 \$ |
| Association des camps du Québec | 201.21 \$ |
| A. Tremblay & Frères | 1 046.63 \$ |
| Bureauthèque Pro Inc. | 711.85 \$ |
| Carole-Anne Harvey (remboursement dépenses comité loisirs) | 147.85 \$ |
| Claudine Hovington (remboursement chocolat de pâques) | 60.88 \$ |
| Déneigement Gaétan Desgagnés | 744.47 \$ |

| | |
|--|----------------------|
| Distribution Valère d'Anjou Inc. | 37.70 \$ |
| Énergie et Ressources naturelles | 15.00 \$ |
| Fédération Québécoise des Municipalités | 1 517.68 \$ |
| M.R.C de Charlevoix | 58.39 \$ |
| Novexco Inc. | 733.76 \$ |
| Plomberie O Gaudreault | 1 278.57 \$ |
| Quincaillerie Gilles Jean | 1 484.63 \$ |
| Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc. | 1 588.13 \$ |
| Réseau Biblio CNCA | 124.41 \$ |
| Salon de quilles de l'isle (Activité relâche) | 845.04 \$ |
| Sécuor Inc. | 3 544.40 \$ |
| Sécurité publique Québec (Police) | 158 904.00 \$ |
| Solutia Telecom | 357.43 \$ |
| Solution de Multiservices | 1 645.88 \$ |
| Transport CRL | 1 587.80 \$ |
| Transport R. J Tremblay | 94.31 \$ |
| SOUS-TOTAL : | 177 036.44 \$ |
| COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT | |
| Laboratoire MAT | 1 802.81 \$ |
| Endress + Hauser | 2 147.73 \$ |
| Eurofins Environex | 891.63 \$ |
| Quincaillerie Gilles Jean | 1 271.68 \$ |
| Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc. | 286.21 \$ |
| Transport R.J Tremblay | 151.63 \$ |
| Xylem Canada | 3 103.93 \$ |
| SOUS-TOTAL : | 9 655.62 \$ |
| GRAND TOTAL : | |
| | 343 655.75 \$ |

Adoptée

2023-04-096 Réaménagement des bureaux administratifs – Paiements des factures 2516 et 2517 à Constructions Véran

CONSIDÉRANT les travaux de réaménagement partiel des bureaux de l'administration municipale qui ont été confiés à Constructions Véran Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de l'entrepreneur sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a fourni les documents nécessaires en vertu de l'article 4.1 du devis d'appel d'offres, soit l'attestation de conformité de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail et la lettre d'état de la situation de la Commission de la construction du Québec;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2516 de Constructions Véran Inc., au montant de 40 404,28 \$ plus taxes représentant le paiement final et la facture numéro 2517 de Constructions Véran Inc., au montant de 6 097,77 \$ plus taxes représentant les extras au contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les factures numéros 2516 et 2517 de Constructions Véran Inc. au montant total de 46 502,05 \$ plus taxes, soit un montant de 40 404,28 \$ plus taxes représentant le paiement final du mandat initial de l'entrepreneur et un montant de 6 097,77 \$ plus taxes représentant les extras au mandat. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-04-097 Projet Voisins solidaires – Achat d'une balançoire et installation à l'Ancrage de l'Isle-aux-Coudres

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'approche « Voisins solidaires » de l'organisme ESPACE MUNI, une convention relative à l'octroi d'une aide financière a été conclue entre la Municipalité et la MRC de Charlevoix, le 3 avril dernier, laquelle se trouve aux archives de la municipalité sous la cote 208-140-1804;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette approche « Voisins solidaires », la Municipalité a comme projet d'installer une balançoire sur la propriété de l'Ancrage de l'Isle-aux-Coudres;

CONSIDÉRANT la soumission de Création Excel-Cèdre daté du 10 février 2023 au montant de 1 200,00\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter une balançoire avec toit et porte verre en cèdre au montant de 1 200,00 \$ plus taxes (1 379,70 \$ taxes incluses) et de l'installer à l'Ancrage de l'Isle-aux-Coudres. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-04-098 Centre de prévention du suicide de Charlevoix – Adhésion annuelle 2023-2024

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion annuelle de la municipalité auprès de Centre de prévention du suicide de Charlevoix, au coût de 150,00 \$ (26 à 50 employés). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-04-099 Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul – Demande de contribution à la « Journée de la Fondation »

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'être partenaire commanditaire à l'évènement « Journée de la Fondation » qui aura lieu le 16 juin prochain, au Club de golf de Baie-Saint-Paul, en achetant un billet de golf au montant de 125,00 \$ et de nommer Monsieur Christyan Dufour, maire, pour représenter la municipalité. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-04-100 Défi têtes rasées Leucan / Don du tour 2023 – Nomination de Monsieur Patrice Harvey, à titre de représentant de la municipalité, don à Leucan et autorisation pour escorte par le service incendie

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Monsieur Patrice Harvey à titre de représentant de la municipalité dans le cadre du Défi têtes rasée Leucan qui aura lieu le 15 avril prochain, au Salon de quilles de l'Isle dans le cadre de l'évènement le Don du tour 2023, de contribuer pour la somme de 500,00 \$ à Leucan et d'autoriser le service incendie pour escorter la marche du Don du Tour 2023 dont le départ s'effectuera à 10h30, au Salon de quilles de l'Isle, le 15 avril prochain. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-04-101 Portraits professionnels des élus municipaux – Mandat à Rosemarie Gagnon Photographie

CONSIDÉRANT l'arrivée de deux nouveaux conseillers en décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE Rosemarie Gagnon Photographie avait photographié les cinq autres membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Rosemarie Gagnon Photographie afin de photographier monsieur le maire, Madame Martine Harvey et Monsieur Rodrigue Boudreault et de prendre une photographie de groupe, au montant de 20,00 \$ par photographie. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2022-04-102 Semaine de l'action bénévole - Reconnaissance des bénévoles de la bibliothèque municipale et du comité des loisirs

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 16 au 22 avril 2023, l'achat d'onze (11) certificats-cadeaux d'une valeur de 50,00 \$ chacun, pour un total de 550,00 \$, auprès de Tourisme Isle-aux-Coudres, et de les remettre à chacun des bénévoles de la bibliothèque municipale, soit Mesdames Claudine Hovington, Thérèse Harvey, Line Dufour, Isabelle Boudreault, Marianne Simard-Boudreault et Sonia Delisle, ainsi qu'à chacun des bénévoles du comité des loisirs, soit Mesdames Carole-Anne Harvey, Élisabeth Trudel et Caroline Dufour et Messieurs Francis Boudreault et Samuel Boudreault puisque ce dernier a été bénévole pendant près d'une année, et ce, en guise de marque de reconnaissance individuelle. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-04-103 Service de premiers répondants – Autorisation des frais de formation du CIUSSS-CN et bonification de la résolution 2023-03-073

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-03-073 par laquelle la municipalité a autorisé Messieurs Olivier Mailloux-Castonguay, Samuel Boudreault et Hugues Bergeron, pompiers volontaires, à devenir des premiers répondants de niveau 1;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc-André Cournoyer, également pompier volontaire, n'a pas complété cette formation;

CONSIDÉRANT QU'Étant donné que cette formation concerne l'ajout de nouveaux premiers répondants et non pas seulement le maintien des compétences des premiers répondants déjà formés, des frais de formations doivent être payés au CIUSSS-CN;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2023-03-073 ne prévoyait pas de frais de formation à payer au CIUSSS-CN;

CONSIDÉRANT l'estimé transmis par Monsieur Éric Milette du CIUSS-CN le 10 avril 2023, au montant d'environ 1 185,00 \$ taxes incluses, concernant les frais de formation de ces nouveaux premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE BONIFIER la résolution 2023-03-073;

DE DÉFRAYER les frais de formation du CIUSS-CN selon l'estimé du 10 avril 2023 au montant de 1 185,00 \$ taxes incluses. Par la présente la dépense et le paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-04-104 Service incendie – Achat d'un appareil de protection respiratoire isolant autonome (APRIA)

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter un appareil de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) auprès d'ARÉO-FEU au coût de 14 689 \$ plus taxes, tel qu'il appert de la soumission numéro S-00334602. Par la présente, les dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-04-105 Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – Inscription du directeur incendie au congrès annuel 2023

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'INSCRIRE Monsieur Éric Dufour, directeur sécurité incendie, à l'édition 2023 du congrès de l'Association des gestionnaire en sécurité incendie et civile du Québec qui aura lieu du 20 au 23 mai prochains, à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup, au coût de 725,00 \$ plus taxes et de payer tous les frais de déplacement (notamment kilométrage, repas et hébergement) afférents à ce congrès. Par la présente, la dépense, les frais de déplacement ainsi que leur paiement sont autorisés;

DE DEMANDER au directeur qu'il fasse un compte-rendu de son congrès à ses collègues du service incendie ainsi qu'à la direction générale.

Adoptée

2023-04-106 Projet de réfection et de stabilisation des berges sur le chemin des Coudriers (secteur La Baleine) – Sélection des terrains permettant les accès au fleuve et entente avec les propriétaires concernés

CONSIDÉRANT le projet de réfection et de stabilisation des berges sur le chemin des Coudriers, dans le secteur de La Baleine;

CONSIDÉRANT QUE des accès au fleuve qui doivent être réalisés;

CONSIDÉRANT QUE six emplacements avaient été ciblés lors des démarches effectuées pour obtenir les autorisations gouvernementales requises;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de faire au moins quatre (4) accès au fleuve, tel qu'elle s'était initialement engagée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

D'INSTALLER les accès au fleuve (passerelles) aux emplacements suivants :

- 1- Lot 5 275 377 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2 (propriété de Monsieur Serge Bergeron);
- 2- Lot 5 275 365 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2 (propriété de Monsieur Gilles Perron);
- 3- Lot 5 275 333 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2 (propriété de Monsieur Jean-Michel Lamothe-Dufour);
- 4- Lot 5 275 328 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2 (propriété de Monsieur Germain Desmeules);

DE PRENDRE à sa charge la responsabilité civile relative à l'utilisation de ces accès au fleuve par le public en général;

DE MANDATER Tremblay Bois, avocats, pour la préparation d'ententes avec les propriétaires concernés.

Adoptée

2023-04-107 **Demande de dérogations mineures portant le numéro 2022-04 – Propriété située au 368, chemin de la Baleine**

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures portant le numéro 2022-04 qui a été déposée concernant la propriété située au 368, chemin de la Baleine (lot 3 483 049 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2);

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à demander au conseil municipal d'autoriser la construction d'un garage devant la façade avant d'un bâtiment principal alors que la réglementation le prohibe et d'autoriser une marge avant pour la construction de ce garage de 9,14 mètres alors que la norme minimale prévue dans le règlement est de 20,00 mètres;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 24 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont rencontrés les 9 et 30 mars derniers, auxquelles rencontres a assisté Monsieur Alexandre Souillat, inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une servitude d'égout en cour latérale ouest ainsi qu'une servitude d'Hydro-Québec en cour avant restreignent l'espace disponible tant en cour latérale ouest qu'en marge avant pour la construction d'un garage;

CONSIDÉRANT la présence d'un talus, d'une zone de mouvement de terrain ainsi que des installations septiques en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite agrandir sa maison en marge latérale ouest;

CONSIDÉRANT QUE la seule localisation possible pour l'implantation d'un garage serait celle proposée par le demandeur, et ce, en raison des nombreuses limitations que possède son terrain, et que de lui refuser ces dérogations mineures lui causerait un préjudice sérieux;

CONSIDÉRANT QUE les voisins immédiats du demandeur sont d'accord avec son projet et ont respectivement signé une lettre d'accord à cet effet;

CONSIDÉRANT les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé au conseil municipal lors de la rencontre tenue le 30 mars dernier d'accepter cette demande étant donné qu'un refus causerait un préjudice sérieux causé au demandeur et que le voisinage ne subira aucune préjudice, selon les déclarations écrites fournies;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a fait valoir d'observation concernant cette demande de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogations mineures portant le numéro 2022-04 concernant la propriété située au 368, chemin de la Baleine (lot 3 483 049 du cadastre du Québec), soit d'autoriser la construction d'un garage devant la façade avant du bâtiment du bâtiment principal et de permettre que ce bâtiment ait une marge avant de 9,14 mètres alors que la norme minimale prévue par règlement est de 20,00 mètres.

Adoptée

2023-04-108 Demande de dérogation mineure portant le numéro 2023-01 – Propriété située au 46, chemin Cartier

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro 2023-01 qui a été déposée concernant la propriété située au 46, chemin Cartier (lot 5 276 093 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2);

CONSIDÉRANT QUE des éléments demeurent en discussion relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter la demande de dérogation mineure 2023-01 à une séance ultérieure du conseil municipal.

Adoptée

2023-04-109 Projet de co-crédation artistique et documentaire de L'Isle-aux-Coudres avec Madame Yolande Harvey – Entériner l'appui en biens et services et l'appui financier accordés au projet

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER l'appui en biens et services d'une valeur de 2 000,00 \$ ainsi que l'appui financier d'une valeur de 3 000,00 \$ qui ont été donnés par le conseil municipal, le 5 avril dernier, au projet de co-crédation artistique et documentaire de L'Isle-aux-Coudres portant sur les savoir-faire traditionnels et les femmes porteuses de mémoire qui est coordonné par Madame Yolande Harvey, artiste en arts visuels. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés;

DE VÉRIFIER avec Madame Annie Vaillancourt, agente culturelle à la MRC de Charlevoix, la possibilité d'avoir un appui financier de la MRC dans ce projet.

Adoptée

2023-04-110 Comité des loisirs – Mandat à Tremblay Bois avocats pour la constitution d'un organisme à but non lucratif à des fins de loisirs

CONSIDÉRANT QU'après discussion avec la firme Tremblay Bois, avocats, il serait préférable pour la municipalité d'offrir ses loisirs via un organisme à but non lucratif plutôt que via un comité des loisirs étant donné que les membres de ce comité ne font pas seulement des recommandations au conseil municipal mais participent également à l'aspect opérationnel des loisirs;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue le 31 mars dernier de Tremblay bois, avocats, concernant la constitution d'un organisme à but non lucratif à des fins de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Tremblay Bois, avocats, pour la constitution d'un organisme à but non lucratif à des fins de loisirs, selon l'offre de services du 31 mars 2023, au montant estimé de 2 400,00 \$ plus taxes et de prévoir à la suite de la création de cet organisme à but non lucratif la préparation et la conclusion d'une entente avec la même firme. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-04-111 Cardio danse – Paiement de la facture de Madame Marie-Laure Harvey

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture de Madame Marie-Laure Harvey qui a donné les cours de cardio danse, soit quinze cours d'une heure chacun (dix jeudis et cinq mardis), au coût de 75,00 \$ de l'heure, le tout tel qu'entendu avec le comité des loisirs. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-04-112 Dépôt de rapports, comptes rendus et documents divers

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les documents suivants aux archives de la municipalité :

- Gestion des matières résiduelles (GMR) de la MRC de Charlevoix – Tableau de la répartition par municipalité pour l'année 2022 et tableau comparatif des tonnages par rapport à l'année 2021 (sous la cote 706-100-1837);
- Ministère de la Culture et des Communications du Québec (Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale) – Avis de catégorisation du Moulin à vent de L'Isle-aux-Coudres (L'Isle-aux-Coudres) (sous la cote 705-140-1839);
- Ministère de la Culture et des Communications du Québec (Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale) – Avis de catégorisation du Moulin à eau de L'Isle-aux-Coudres (L'Isle-aux-Coudres) (sous la cote 705-140-1839);
- Sentier de la rive Charlevoix – Étude de retombées socioéconomiques du 25 novembre 2022 (sous la cote 802-133-1835);
- Registre des autorisations délivrées en vertu du *Règlement concernant la mise en œuvre des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations* (régime transitoire) produit par Monsieur Alexandre Souillat, inspecteur en bâtiment et en environnement le 25 janvier 2023 (sous la cote 709-140-1833);
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – Réponse du ministère faisant suite aux résolutions 2022-09-244 et 2023-01-019 du conseil municipal demandant une révision des limites de vitesse sur l'ensemble du réseau routier de L'Isle-aux-Coudres sous gestion du ministère et remplacement des panneaux de signalisation (sous la cote 601-122-1842);
- Gouvernement du Québec (Ministre des affaires municipales et ministre déléguée à la Santé et aux Aînés) – Aide financière maximale de 81 053 \$ pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du premier appel de projets du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) (sous la cote 208-140-1843);
- Contribuables du chemin Tremblay – Demande de réfection du chemin Tremblay et de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout en date du 9 avril 2023 (sous la cote 602-140-1851).

Mention de félicitations à l'OPP de l'École St-Pierre – Souper bénéfique du 25 mars 2023

Le conseil municipal donne une mention de félicitations à l'OPP de l'École St-Pierre pour la réussite qu'a connu le souper bénéfique organisé le 25 mars dernier et qui a permis d'accumuler environ 16 000,00 \$ pour les jeunes du primaire et du secondaire.

2023-04-113 Société des traversiers du Québec – Demande de rencontre

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une rencontre avec la direction locale de la Traverse de L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive et l'équipe de direction du siège social de la Société des traversiers du Québec concernant l'état de situation de la Traverse L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive et de faire un suivi concernant les rencontres avec la population qu'a proposées Monsieur Mario Audet, directeur local, lors du dernier comité consultatif régional qui a eu lieu le 30 mars dernier.

Adoptée

2023-04-114 Stabilisation des berges sur chemin de la Bourroche, de l'Islet et des Prairies – Mandat à Groupe Hémisphères

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le Groupe Hémisphères pour la préparation et le dépôt d'une demande d'autorisation en situation d'urgence auprès du MPO et pour effectuer des recherches pour trouver des plans

compensatoires (démarches auprès des Premières Nations, municipalité, OBV, ZIP, etc. et liste de projet de compensation potentiels et présentation au MPO), le tout selon l'offre de services datée du 28 mars 2023, au montant de 5 250,00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant achevé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h21.



Christyan Dufour, maire



Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.



Christyan Dufour, maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 8 mai 2023. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.